



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Gard

Question écrite n° 14272

Texte de la question

M Gilbert Millet rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sa question écrite en date du 19 septembre 1988, dans laquelle il attirait son attention sur l'état du service de pédopsychiatrie du centre hospitalier d'Ales. A ce jour, la reconnaissance de l'organisation du secteur pédopsychiatrie en pôles d'activités selon la loi de 1987 n'est toujours pas faite officiellement. Le pôle d'activité du Vigan s'en trouve menacé. Dans les faits, la convention qui lie l'association des pupilles de l'école publique et le centre hospitalier, pour l'hôpital de jour qu'elle y gère sous la direction technique du docteur Marie Allione n'a été ratifiée que pour 1989. L'avenir est donc totalement sujet à incertitude. Par ailleurs, il apparaît qu'une activité parallèle à l'initiative de l'association du Mas Cavailiac au Vigan rentre en contradiction avec l'orientation du secteur de pédopsychiatrie. Cela apparaît profondément préjudiciable quant à la stratégie de la psychiatrie en direction de l'enfance dans ce secteur, et sans mettre en cause l'activité du Mas Cavailiac, dont j'ai pu apprécier les grandes qualités, il semble qu'il serait nécessaire de mettre en place une procédure de concertation afin que les rôles respectifs de chacun soient bien établis et qu'il n'y ait pas de phénomène de concurrence sauvage qui aboutirait à la disposition du service public. Il lui semble qu'il y a certainement possibilité d'une complémentarité des actions en cours, et il lui demande s'il n'entend pas faire en sorte que celle-ci puisse être établie en concertation étroite avec les principaux acteurs d'une politique de santé dont les enjeux sont immenses puisqu'ils concernent la prise en charge de l'enfance en difficulté.

Texte de la réponse

Reponse. - Mon attention a été appelée par l'honorable parlementaire sur le problème de la pédopsychiatrie dans le département du Gard. Depuis un an et demi, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de santé mentale est engagé dans une réflexion concertée sur l'organisation de cette discipline dans le département du Gard : cette démarche aboutira d'ici à quelques mois au schéma départemental d'organisation (SDO) ; elle a d'ores et déjà permis que soient mis en place des pôles d'activités dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. Le traitement des maladies mentales fait largement appel, dans le département du Gard, à côté du pôle hospitalier public représenté par le centre hospitalier spécialisé Le Mas Careiron, à Uzès, à des associations privées. Neuf associations sont ainsi amenées à intervenir dans des domaines particuliers de la lutte contre les maladies mentales : les liens qui les unissent aux instances départementales et sectorielles sont à l'heure actuelle définis par une convention type tripartite (direction départementale des affaires sanitaires et sociales, centre hospitalier spécialisé en charge du secteur, association gestionnaire) à laquelle huit d'entre elles ont adhéré. Toutefois, une dernière association, l'APEP (association des pupilles de l'école publique), qui gère dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile trois centres médico-psycho-pédagogiques et trois maisons d'enfants à caractère sanitaire spécialisé, refuse pour l'instant de ratifier pour l'avenir - elle avait signé un protocole provisoire couvrant l'année 1989 - la convention signée par toutes les autres associations. Des pourparlers sont en ce moment engagés entre les instances départementales et l'APEP pour résoudre ce problème. Cette adhésion est, en effet, essentielle en ce qu'elle garantit une bonne coordination entre d'une part, les chefs de service du centre hospitalier spécialisé, qui sont responsables de l'ensemble de la lutte en

matiere de sante mentale sur leur secteur, et d'autre part, les associations, qui interviennent, dans ce cadre sectoriel, pour des activites particulieres. Les risques du double emploi ou de lacune dans le dispositif sont ainsi conjures. Une derniere difficulte enfin se trouve aujourd'hui resolue. Des problemes etaient apparus dans la coordination entre l'equipe de soins de l'hopital de jour de l'association des pupilles de l'ecole publique et d'une activite de visites a domicile, et l'association chargee par convention d'activites de prevention en sante mentale ; sans en remettre en cause les qualites intrinseques, elle limitait la pleine efficacite de leurs actions. Une procedure de concertation que l'honorable parlementaire appelait de ses voeux a resolu le probleme par une redefinition des roles et par un rapprochement de ces deux equipes pour lesquels un coordinateur pourrait etre nomme.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14272

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2647